

COMMUNIQUE

Droit Individuel à la Formation (DIF) dans l'Education nationale

Un instrument de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

La coïncidence dans le temps de la publication du projet de circulaire ministérielle sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) et de 12 fiches proposant d'activer des « leviers » pour la suppression de dizaines de milliers de postes entre 2011 et 2013 n'est pas fortuite.

En effet dans la circulaire ministérielle destinée aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, on peut lire : « à la rentrée 2010 (...) seront prioritairement retenues les formations permettant à l'agent d'acquérir de nouvelles compétences dans la **perspective notamment d'une mobilité professionnelle** (souligné par nous) par une préparation et un accompagnement adéquat et personnalisé ».

Le ministre ajoute à l'attention des recteurs et des IA : « vous veillerez à accorder des formations qui se déroulent pendant les vacances scolaires ». A cet effet les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation percevront une « indemnité »... qui ne sera pas prise en compte dans le calcul de la pension !

Ainsi le gouvernement voudrait utiliser le DIF comme un instrument d'un plan social à grande échelle conséquence des dizaines de milliers de postes supprimés par la RGPP

La FNEC FP – FO avec sa Confédération et sa Fédération Générale des Fonctionnaires exige l'abandon de la RGPP, l'arrêt immédiat des suppressions de postes et la création des postes nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions de l'école républicaine.

Montreuil, le 10 juin 2010